



BASE NATURE de FREJUS, avoir 21 ans en 2016 et un sombre avenir ...

BASE NATURE François Léotard à Fréjus

Manifeste pour le respect la parole citoyenne

Sans surprise, c'est passé le lundi 21 novembre 2016.

Le maire de Fréjus a usé de sa majorité municipale pour faire passer en force la mutation de 32000 m² de bâti sur la Base Nature : classée « service public et d'intérêt général » (UHa) la zone est passée en « urbanisation dense » (UBo).

Pourquoi donc, au début de l'été 2016 le maire de Fréjus a-t-il mis en enquête publique la modification du plan local d'urbanisme (PLU) sur le secteur de la Base nature ?

Rappelons brièvement les faits.

La Base nature est issue de la Base aéronavale de Fréjus-St Raphaël cédée à l'amiable à la Ville de Fréjus en 1995 dans des conditions très privilégiées mais avec des clauses de sauvegarde de son devenir pendant 50 ans, soit jusqu'en 2045 : espace naturel de sport, loisirs et détente pour la plus large partie de la population ; bâti existant au service du public et de l'intérêt général cadastré UHa.

Alors que le PLU de Fréjus (comme celui de St Raphaël) est en révision générale en 2016 et 2017, le maire a décidé un traitement à part de la Base Nature via une enquête publique de l'été 2016 pour modifier son statut défini par l'acte de cession de 1995.

L'argument du maire : « Modification mineure ». 32000m², modification mineure ?

L'Etat ne s'y est pas trompé : avis défavorable au contrôle de légalité

La population ne s'y est pas trompée : 2/3 d'avis défavorables sur 439 avis enregistrés

Le commissaire enquêteur ne s'y est pas trompé : rapport du 25 août défavorable

Malgré cela,

fin août, un communiqué du premier-adjoint au maire alléguant une manipulation de l'enquête (entendre : de l'enquêteur et de ceux qui ont dit non ...) par l'opposition municipale (!?) annonce un passage en force lors d'un prochain conseil municipal.

Ce fut celui du 21 novembre... **La Base Nature fêtait ses 21 ans...**

Le présent manifeste exige du maire de Fréjus,

- qu'il réalise l'attachement de la population pour une Base Nature conforme aux clauses de sauvegarde de l'acte de cession de 1995,**
- qu'il respecte les avis défavorables de l'Etat, du commissaire-enquêteur et de la population : pas de procédure d'exception pour de l'urbanisation dense.**

Nous, soussignés,

- **dénonçons** le passage en force réalisé le 21 novembre 2016 par le conseil municipal pour modifier en zone urbaine dense – donc affectable à des opérations de promotion immobilière privée – 32000m2 de bâti de service public de la Base Nature,

- **exigeons** que les clauses de sauvegarde de l'acte de cession de 1995 de la Base aéronavale à la Ville de Fréjus soient respectées dans leur **intégralité** jusqu'en 2045.

Ceci n'empêche **en rien** de réhabiliter dès aujourd'hui le bâti existant ni même de le reconstruire totalement **mais** en conservant sa **destination publique et d'intérêt général**,

Muter en force cette zone pour une possibilité d'urbanisation dense sans présenter le moindre embryon de projet ni même un programme est une manœuvre anti-démocratique et irrespectueuse,

- **nous indignons** qu'un élu ose dire et écrire que ceux qui se sont exprimés citoyennement par écrit à l'enquête publique ont agi sous influence politique, commissaire-enquêteur compris,

- **rappelons** au maire de Fréjus qu'il a récemment assuré par écrit à l'Etat « bien connaître les clauses de la vente de l'ancienne base aéronavale à la ville et s'engager à les appliquer »,

- **notifions** au maire que, s'il n'a pas autorité pour un référendum sur la CAVEM il l'a sur Fréjus ;
s'il a un doute sur l'attachement de ses administrés à un avenir de la Base Nature strictement conforme à l'acte de cession de 1995, qu'il ouvre donc un référendum d'expression citoyenne.

Pour soutenir ce manifeste

- **envoyez un mail** à cd.frejus-plage@laposte.net

« je soutiens le manifeste Base nature, respect de la parole citoyenne »

nom, prénom, ville, observations éventuelles

- **diffusez ce manifeste par mail ou réseaux sociaux**